

OMSC: aide au transport...au sens large...

Courrier au maire...

Préambule:

Le mardi 7 février un groupe de personnes s'est réuni à mon initiative au sujet de votre proposition.

J'ai présenté simplement les sollicitations que vous aviez reçues et que vous ne manquerez pas de recevoir à l'avenir et votre souhait de donner la responsabilité à l'OMSC de gérer cet aspect là.

J'ai donc expliqué que l'objet de cette réunion n'était pas qu'un élu ou un président d'OMSC décide de comment on allait accepter ou refuser une demande d'aide, mais bien de définir tous ensemble des règles acceptables par tous et non discutables...

Il est beaucoup plus facile de s'en remettre à l'arbitraire d'un seul que de s'en remettre à des critères définis de manière démocratique par les personnes intéressées et concernées.

Il est intéressant de noter la grande diversité des personnes présentes.

Cela allait de celui qui pensait pouvoir trouver un nouveau moyen de financer un n^{ième} bus pour les voyages de son association, à des personnes représentants des associations n'ayant pas de transports à financer mais désireuses de s'impliquer dans la réflexion.

La réunion fut très enrichissante car la parole a été donnée à chaque participant et les projets déjà en vue, très concrets ont pu permettre de dégager des critères acceptables par tous.

Les décisions qui suivent sont donc le fruit de cette réunion et ne peuvent être attribuées à une quelconque et unique personne ayant autorité.

- 1) Dans toute demande il doit y avoir un écrit décrivant la nature du projet et la justification d'un besoin de transport. Cette demande doit être faite le plus tôt possible dans l'année, mais l'OMSC se réserve la possibilité de répondre dans l'urgence en cours d'année à des projets exemplaires (cf. critères ci-dessous), non prévisibles.
- 2) Il est convenu que quel que soit le mode de transport et le montant de l'aide une participation doit être demandée à chaque personne transportée (ou une partie du projet doit être financée par les participants et éventuellement l'association). L'OMSC doit donc recevoir le projet global et les répartitions prévues (aide, participations..)
- 3) Les projets par ordre d'importance
 - Un projet qui met en valeur une association qui participe à une "compétition" qui lui permet de mettre en valeur la réussite de ses objectifs et projets. Compétition qui nécessite le transport de nombreuses personnes ou de matériels spécifiques. L'accompagnement à cette manifestation peut entraîner le besoin de transporter des "supporters". La provenance de l'association (ville de Léognan) est mise en valeur de différentes manières (banderoles, communication, articles de journaux dans revues spécialisées ou généralistes). Des projets tournés vers la jeunesse sont encouragés.
 - Un projet qui mobilise une association à l'extérieur pour la faire connaître, faire connaître Léognan et qui entraîne des retombées sur la ville (visites, participations d'autres associations extérieures à des manifestations léognanaises, participation à un évènement national etc...
 - Un projet à caractère socioculturel et/ou social en direction de jeunes de Léognan ne pouvant accéder aux propositions qui sont faites sur la commune.
 - Un projet d'une association qui s'investit dans les activités de l'OMSC et qui participe à l'animation de la commune

NB: Cet "ordre" définit en fonction des moyens attribués par la mairie, des aides différentes. Mais il est précisé que les aides ne sont pas reductibles automatiquement. Nous préférons faire naître de nouveaux projets et permettre chaque année (s'il y a la demande) à des associations différentes de profiter de ces aides. A l'inverse du sport, les activités nécessitant un transport ont un caractère exceptionnel et non régulier. A l'inverse toute association socioculturelle qui a une activité qui utilise des transports de manière régulière est considérée comme non-prioritaire puisqu'elle a déjà pris l'habitude d'inclure ces dépenses dans son budget habituel.